

Gouvernement du Québec

Décret 1163-2008, 18 décembre 2008

CONCERNANT le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune ait pour fonctions de seconder le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et d'exercer, sous sa direction, notamment les fonctions suivantes :

1° en ce qui concerne les mines, recueillir, traiter et diffuser l'information géoscientifique en plus d'accorder et de gérer les droits de propriété et d'utilisation de la ressource minérale, faciliter l'exploration et l'exploitation minières et apporter son soutien à la recherche ;

2° en ce qui concerne le territoire, voir au respect de l'intégrité territoriale, développer et adapter les outils nécessaires pour favoriser la connaissance du Québec sur les plans géographique et foncier, comme le Registre foncier et la réforme du cadastre et assurer également l'intégration et la diffusion de l'information géodésique, cartographique et d'observation du territoire ;

3° en ce qui concerne la faune, assurer la gestion des activités d'exploitation de la faune ainsi que la surveillance et le contrôle de l'utilisation de la ressource faunique.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51034

Gouvernement du Québec

Décret 1164-2008, 18 décembre 2008

CONCERNANT les responsabilités régionales de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les ministres nommés ci-dessous soient responsables des régions inscrites en regard de leur nom :

— Mme Nathalie Normandeau, ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

— Mme Monique Gagnon-Tremblay, ministre responsable de la région de l'Estrie

— M. Claude Béchar, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent

— Mme Michelle Courchesne, ministre responsable de la région de Laval

— M. Raymond Bachand, ministre responsable de la région de Montréal

— M. Laurent Lessard, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et de la région du Centre-du-Québec

— Mme Julie Boulet, ministre responsable de la région de la Mauricie

— M. Sam Hamad, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

— M. David Whissell, ministre responsable de la région des Laurentides et de la région de Lanaudière

— Mme Nicole Ménard, ministre responsable de la région de la Montérégie

— M. Pierre Corbeil, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec

— M. Norman MacMillan, ministre responsable de la région de l'Outaouais

— M. Serge Simard, ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la région de la Côte-Nord

QUE le présent décret remplace le décret n° 654-2008 du 25 juin 2008.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

51035